

SAC-991022

UNIVERSITÉ DEMONCTON

161e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 22 octobre 1999

de 13 h à 15 h 15

Réunion tenue par vidéoconférence

Campus de Moncton

Campus d'Edmundston

Campus de Shippagan

PRÉSENCES

MEMBRES

Cynthia Baker, directrice Moncton
Lise Caron, directrice Edmundston
Zénon Chiasson, doyen Moncton
Liette Clément-Gallien Bathurst
Daniel Comeau, étudiant Moncton
Gilles Cormier, directeur Moncton
Patricia Cormier, professeure Edmundston
Paul Curtis, professeur Moncton
Michel Doucet, doyen Moncton
Yvon Fontaine, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER) U de M
Mélanie Fortin, étudiante Moncton
Réjean Hall, professeur Moncton
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef Moncton
Rodrigue Landry, doyen Moncton
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP) U de M
Nicole Lang, professeure Edmundston
Claire Lapointe, professeure Moncton
Francis LeBlanc, professeur Moncton
Gary Long, professeur Edmundston
Victorin Mallet, doyen Moncton
Isabelle McKee-Allain, doyenne Moncton
Rémi McGraw, étudiant Shippagan

Chadia Moghrabi, professeure Moncton
Jean-Guy Poitras, directeur, Services pédagogiques (DSP) Edmundston
Edgar Robichaud, directeur, Services pédagogiques (DSP) Shippagan
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Guy Robinson, professeur Moncton
M.-Réza Sadéghi, professeur Moncton
Michel Savard, professeur Shippagan
Frédéric Soucy, étudiant Edmundston
Lita Villalon, directrice Moncton
Marc-André Villard, professeur Moncton
Truong Vo-Van, doyen Moncton
George Wybouw, doyen Moncton

INVITÉS ET INVITÉES

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur, Campus de Shippagan (VRCS) Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, Administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Suzanne LeBlanc, registraire Moncton
Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire 'assemblée Moncton
Serge Rousselle, président d'assemblée Moncton
Viateur Viel, directeur général par intérim des services universitaires (DGSU) Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Samuel Arseneault, S. Bertille Beaulieu, Pierre-Marin Boucher, Hermel Couturier, Jeanne d'Arc Gaudet, Roger Gervais, Annick Lévesque, Katherine Marcoccio et Jean Morency

ABSENCE : Ian Richmond

Le 22 octobre 1999

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT 4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 4
4. CORRESPONDANCE 4
- 4.1 Lettre de Katherine Marcoccio, directrice de l'École de travail social 4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-990910 4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL 5
- 7.1 Date de collation des grades à Edmundston et à Shippagan 5
- 7.2 Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur 5
8. STRUCTURES ACADÉMIQUES : RAPPORT PRÉLIMINAIRE 5
9. AJOURNEMENT 9

Le 5 novembre 1999

- 10. OUVERTURE 11
- 11. STRUCTURES ACADÉMIQUES : RAPPORT PRÉLIMINAIRE (SUITE) 11
- 12. CONVERGENCE 11
- 13. DEMANDE DE L'ABPRUM 15
- 14. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE : RAPPORT 15
- 15. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE 15
 - 15.1 Faculté d'administration 15
 - 15.2 Faculté des sciences sociales 16
 - 15.3 École d'éducation physique et de loisir 16
 - 15.4 Modifications aux règlements universitaires 17
- 16. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-990924 17
- 17. SUIVI DE LA RÉUNION CGV-990925 17
- 18. CALENDRIER UNIVERSITAIRE : PRINCIPES DIRECTEURS 17
- 19. SOMMET DE LA FRANCOPHONIE : BILAN 18
- 20. AFFAIRES NOUVELLES 18
 - 20.1 Réunions en vidéoconférence 18
- 21. PROCHAINE RÉUNION 18
- 22. CLÔTURE 18

DOCUMENTS 19

DOCUMENT A : Ordre du jour adopté A(1)

DOCUMENT B : Lettre de Katherine Marcoccio, directrice de l'École de travail social B(1)

DOCUMENT C : Conseil de la langue française C(1-3)

DOCUMENT D : Rapport du Comité des programmes de premier cycle D(1-14)

DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-990924 E(1-3)

DOCUMENT F : Calendrier universitaire : principes directeurs F(1-2)

DOCUMENT G : Sommet de la francophonie : bilan G(1-6)

* La Direction générale des services universitaires (DGSU) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou à la DGSU et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par la DGSU sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene:

1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)

2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour " résolution ") ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante:

<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT

Président d'assemblée : Je déclare ouverte la 161^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. (Le président donne la liste des personnes excusées et souhaite la bienvenue à Rémi McGraw, nouveau membre, étudiant au Campus de Shippagan.)

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire des instances confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

4. CORRESPONDANCE

4.1 *Lettre de directrice de l'École de travail social, Katherine Marcoccio*

Voir le Document B, p. 1

Recteur : Le 21 octobre, Mme Marcoccio écrivait au président du Sénat une lettre dans laquelle elle précisait que des circonstances exceptionnelles l'empêchaient de participer à la présente réunion et formulait le souhait qu'un délégué de l'École, le professeur Paul Grell, la remplace au moment où les membres aborderont le dossier des structures académiques (point 8 de l'ordre du jour).

Président d'assemblée : Je rappelle aux membres que l'assemblée est souveraine et peut décider si elle souhaite la présence d'une personne invitée lorsqu'un point particulier est traité.

(**Note :** Le président demande aux membres s'il y a opposition à la présence d'un membre invité; puisque ce n'est pas le cas, Paul Grell participera à la réunion au moment où le point 8, Structures académiques : rapport préliminaire, sera abordé.)

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

(**Note** : Une modification est apportée à l'ordre du jour; le point 13, Rapport du Conseil de la FESR: programmes de cycles supérieurs, est supprimé.)

R : 01-SAC-991022

Lita Villalon, appuyée par Daniel Comeau, propose :

" Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. "

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-990910

(**Note** : Michel Savard indique qu'il a assisté à cette réunion et que son nom devrait faire partie de la liste des membres présents.)

R : 02-SAC-991022

M.-Réza Sadéghi, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

" Que le procès-verbal SAC-990910 soit adopté. "

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 Date de collation des grades à Edmundston et à Shippagan

DGSU : À la dernière réunion, Jean-Guy Poitras a soulevé le fait que le calendrier universitaire publié différait de celui qui avait été soumis aux membres le 30 avril. Il faut rappeler que Jean-Guy Poitras et Armand Caron avaient demandé qu'il y ait alternance entre le samedi et le dimanche pour ce qui est de la date de la collation des grades à Edmundston et à Shippagan, et ce, à partir du printemps 2000. Le calendrier présenté aux membres respectait ce principe d'alternance et Jean-Guy Poitras avait alors exprimé le souhait que la collation des grades ait lieu le samedi, au Campus d'Edmundston, en mai 2000, ce que le Sénat a accepté. Lorsque le calendrier a été publié, il a fallu modifier les dates de collation des grades des deux campus du nord, pour les années 2001 et 2002, afin de tenir compte de ce principe. M. Poitras demande maintenant que la collation des grades ait lieu le samedi, à Edmundston, en 2000 et en 2001. Est-ce la volonté du Sénat? Il est vrai que le document a été modifié séance tenante, mais il fallait aussi respecter le souhait du Sénat selon lequel il devait y avoir alternance; la modification pour l'an 2000 entraînait un changement pour 2001.

Poitras : À la réunion du 30 avril, les membres ont voté l'adoption d'un calendrier et ce calendrier a été modifié à l'insu des membres; celui qu'on trouve en annexe du procès-

verbal de la réunion est différent de celui qu'ils ont adopté. C'est ce que je voulais soulever.

Président d'assemblée : Les dates publiées vous conviennent-elles?

Postras : Les dates publiées dans le Répertoire ont été modifiées à la suite du vote du Sénat, en avril dernier. Le document sur lequel se sont prononcés les membres n'est pas conforme à celui qui est en annexe du procès-verbal et c'est ce que j'avais souligné. Je suis cependant d'accord avec le principe d'alternance.

DGSU : Le Sénat souhaite-t-il que la collation des grades ait lieu le samedi à Edmundston, en 2000 et en 2001? L'amendement au calendrier portait sur une seule année; il a fallu, je le rappelle, modifier les années subséquentes pour tenir compte du principe d'alternance.

VRCS : Je voudrais souligner que la direction de l'Université a adopté un principe d'alternance qui entrerait en vigueur dès l'an 2000, ce qui signifie qu'en mai 2000 la collation des grades a lieu le samedi à Edmundston et qu'en mai 2001 elle a lieu le samedi à Shippagan.

DGSU : C'est ce que prévoit le calendrier publié.

R : 03-SAC-991022

George Wybouw, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

" Que le Sénat académique adopte le principe d'alternance à partir de l'an 2000 et que la collation des grades, en mai 2000, ait lieu le samedi au Campus d'Edmundston. "

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

7.2 Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur

Recteur : En septembre, à la dernière réunion du Conseil des gouverneurs, la demande du Sénat a été traitée. Les membres du Conseil ont accepté qu'un membre du Sénat soit ajouté au Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur.

Robinson : Le règlement est très satisfaisant.

8. STRUCTURES ACADÉMIQUES : RAPPORT PRÉLIMINAIRE

Invité : Paul Grell, professeur à l'École de travail social

Président d'assemblée : Le Bureau de direction du Sénat propose aux membres que, dans un premier temps, le recteur fasse une brève présentation du rapport et que, dans un

deuxième temps, l'assemblée se transforme en comité plénier, pour une durée d'une heure, pour discuter du document.

Robinson : Sera-t-il possible de poser quelques questions avant le Comité plénier?

Président d'assemblée : C'est possible, bien qu'habituellement les discussions portent sur une proposition et qu'aucune ne soit prévue ici. Le Comité plénier offre l'avantage de permettre aux membres de s'exprimer plus d'une fois, ce qui n'est pas le cas en assemblée ordinaire.

Recteur : Mon intention n'est pas de traiter du contenu du rapport. Je veux rappeler aux membres la démarche proposée pour discuter du dossier des structures académiques. 1) Le 22 octobre, c'est-à-dire aujourd'hui, il est suggéré que les membres reçoivent le rapport et en discutent, pendant au moins une heure, en comité plénier. 2) Le Conseil, à sa dernière réunion, a proposé au Sénat la tenue d'une réunion Convergence, portant sur le contenu du rapport, le 6 novembre (ce serait la deuxième étape). 3) Les membres de la direction de l'Université ont l'intention de se réunir en session intensive pendant deux jours, les 8 et 9 novembre, pour examiner le contenu du Comité plénier et le résultat de la rencontre Convergence, si elle a lieu. À la fin de ces deux jours, la direction sera en mesure de rédiger ses recommandations qui seront acheminées au Sénat en prévision de la réunion du 26 novembre (c'est-à-dire le 16 novembre) et sur lesquelles les membres pourront alors se prononcer. Le recteur signera ces recommandations, mais ce seront celles de la direction, du Comité de la régie dont font partie le VRER, la VRARH, les vice-recteurs de campus, le directeur des communications, le DGSU et la DGEP.

Aujourd'hui, la parole est aux membres du Sénat. La direction les écouterait, c'est-à-dire qu'elle n'interviendrait pas dans la première partie du Comité plénier, et ce, afin de leur permettre de s'exprimer et d'éviter que les discussions dévient. Il a été dit publiquement que les membres de la direction se prononceraient au moment où le rapport aurait été considéré par la communauté universitaire et où ils auraient fait leurs propres recommandations. La direction se réserve cependant la possibilité d'intervenir à la fin du Comité plénier. La VRARH, le VRER et le recteur feront alors certains commentaires. Il y aura certainement, en cours de discussion, des remarques ou des observations sur les dimensions financière et académique des recommandations contenues dans le rapport, et il sera approprié que la VRARH et le VRER fassent, à la fin, quelques commentaires. Je dirai enfin quelques mots pour conclure le Comité plénier.

(**Note** : Les membres qui assistent à la réunion " à distance " mentionnent qu'ils ont du mal à saisir ce qui se dit.)

Robinson : Avant que l'assemblée se transforme en Comité plénier, j'aimerais poser quelques questions. 1) Lors de son entrevue télévisée de lundi dernier, Michel Gervais a déclaré que le nombre d'unités à l'Université de Moncton passerait de 10 à 7 (ce sont les chiffres qu'il a alors utilisés, excluant la Faculté des études supérieures et de la recherche). Dans ce contexte, ma première question concerne la recommandation 14 relative à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, et elle

s'adresse au recteur et à tous les membres de la direction. Est-ce que le recteur, ainsi que les membres de la direction qui demeureront en poste à l'Université après la fin du mandat du recteur, peuvent fournir une garantie claire au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs que l'École d'éducation physique et de loisir, l'École de nutrition et d'études familiales, l'École des sciences infirmières, l'École de service social et la possible École de psychologie correspondront réellement à ce que Michel Gervais appelle des sous-structures au sein de la faculté envisagée? En d'autres termes, pouvez-vous assurer : que toutes ces écoles ne seront pas représentées au Sénat académique; qu'elles ne seront pas dirigées par des cadres ayant neuf crédits de dégrèvement et plus, mais par des professeurs et professeurs *primus inter pares* disposant de trois à six crédits pour gérer leur école-département; que ces différentes écoles verront leurs budgets passer sous le contrôle et la gestion facultaires, la doyenne ou le doyen de la faculté devenant responsable de leur présentation au Comité des budgets, dans le cadre du budget facultaire; que ces écoles seront toutes soumises à l'autorité de la doyenne ou du doyen ou de son Conseil facultaire, avec toutes les modifications aux différents processus que cela suppose; que les différents services de soutien des écoles secrétariats et autres seront adéquatement intégrés; que les modifications requises à la Charte et aux Statuts et règlements de l'Université seront soumises pour adoption en même temps que toute recommandation relative à la création de la nouvelle faculté, la "F - Triple S - C"; que nous n'assisterons pas à la création d'un poste de cadre additionnel celui de doyenne ou doyen des écoles ayant pour effet d'augmenter et non pas de réduire le nombre d'unités; que la seule et unique réduction ne sera pas le nombre de personnes qui relèvent directement du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, à la suite de la création, en réalité, d'un palier de décision supplémentaire doublé d'une structure de soutien additionnelle la doyenne ou le doyen des écoles et la structure de coordination qui s'avérera vite nécessaire? Voilà donc ma première question que je résume ainsi : est-ce que le recteur et tous les membres de la direction peuvent garantir au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs que les écoles deviendront effectivement des sous-structures d'une faculté?

2) La deuxième question concerne les processus. Je suis heureux d'avoir des détails à ce sujet parce que ce que j'avais entendu auparavant m'inquiétait : on avait l'impression que les recommandations ne seraient soumises que le 4 décembre, directement au Conseil des gouverneurs. Mais je pose quand même la question, car elle demeure pertinente. Selon l'échéancier suggéré plus tôt, le Sénat discutera aujourd'hui des recommandations du Rapport Gervais, et non de celles qui seront soumises au Conseil. À partir du 26 novembre, il restera très peu de temps pour discuter des recommandations comme telles. Les membres du Sénat ont reçu une note les informant que la direction ne commenterait pas publiquement le contenu du rapport. Et il semble qu'elle ne le fera pas davantage aujourd'hui. J'ai l'impression que le Sénat est placé devant une parodie de consultation, s'il ne peut y avoir de réactions et d'interactions. Ce qu'on lit et entend est-il exact, est-il vrai que la direction de l'Université est bâillonnée en ce qui a trait aux recommandations contenues dans le Rapport Gervais? Le Sénat n'aura donc que très peu de temps pour discuter des recommandations que la direction soumettra au Conseil des gouverneurs. Est-il vrai aussi que les membres du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs qui participeront à l'activité Convergence du 6 novembre n'auront aucune connaissance des

commentaires et recommandations que le recteur sollicite personnellement auprès des membres de la communauté universitaire jusqu'au 8 novembre? Voilà donc ma deuxième question qui porte sur le processus de consultation entourant les recommandations qui seront formulées au Conseil des gouverneurs de l'Université.

3) La troisième question s'adresse directement au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Vous êtes membre de la direction de l'Université et vous voudrez peut-être vous sentir lié par la note du recteur dont il a été question plus tôt, et aussi par l'information qui a été donnée sur le processus. Mais vous êtes également le vice-recteur responsable du secteur académique. Vous êtes aussi le président du Comité tripartite sur la restructuration et principal auteur du Rapport Fontaine, ce qui vous place parmi ceux et celles qui ont le plus approfondi la question. Enfin, vous êtes aussi c'est maintenant confirmé candidat au poste de recteur de l'Université. Voilà autant de qualités qui vous interdisent dès maintenant de demeurer silencieux sur le devenir de l'Université auquel voudraient contribuer, d'une part, les 22 recommandations du Rapport Gervais et, d'autre part, les futures recommandations de la haute direction; il faut rappeler que le Sénat aura très peu de temps pour discuter de ces recommandations et y réfléchir et, de même, que le Conseil aura très peu de temps pour être informé de ces recommandations et en examiner les conséquences. Vous ne pouvez et ne devez donc pas demeurer silencieux. Ma troisième question est alors la suivante: quelles sont les recommandations du Rapport Gervais que votre expérience et vos connaissances vous permettent d'appuyer et quelles sont celles qui posent des difficultés particulières, les raisons vous en étant également demandées?

Recteur : À moins de l'avoir sous les yeux, je ne pourrai répondre à la première question qui renferme de nombreux volets. De toute façon, il serait prématuré de le faire. Il s'agit d'une recommandation contenue dans le rapport, elle n'est pas adoptée. Pour le moment, j'aimerais entendre les questions et commentaires des membres afin que la direction puisse en tenir compte quand elle définira sa position sur l'ensemble du rapport. À ce stade-ci, ce rapport n'est ni celui de la direction ni celui du recteur; c'est celui d'un consultant. Et la direction a l'intention de respecter la communauté universitaire. Je ne peux me prononcer sur des questions de dégrèvement. Le rapport précise qu'un comité, sous la direction du vice-recteur, devrait être créé pour étudier le dossier des dégrèvements; je ne peux présumer du résultat de ce travail. Les questions posées sont bonnes et il faudra y répondre; mais ces réponses seront données quand l'ensemble des éléments de ce rapport sera considéré. La direction voudrait pouvoir formuler ces réponses en tenant compte de l'apport ou des commentaires des membres de la communauté universitaire qui se seront prononcés sur le document.

L'échéancier proposé devrait permettre à la direction de faire des recommandations au Conseil des gouverneurs, le 4 décembre. Mais avant, il faut d'abord soumettre, selon les délais, ces recommandations au Sénat. Si, entre le 26 novembre et le 4 décembre, la direction n'a pas le temps de faire ce travail, il est possible d'envisager la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs, en janvier. Le 4 décembre n'est donc pas une date immuable. Il faudra tenir compte des contenus que devra étudier la direction et du temps dont elle disposera pour le faire. Le Conseil a donc déjà envisagé la

possibilité de tenir une réunion extraordinaire pour traiter de ce dossier. La question de l'échéancier sera évaluée au cours de la démarche.

Le communiqué adressé à la communauté mentionne que la direction ne commenterait pas le rapport publiquement dans les médias, et ce, par respect pour la communauté universitaire. Il s'agit du rapport de Michel Gervais et ce dernier est libre de répondre aux questions des journalistes. La direction ne se prononcera pas publiquement, c'est-à-dire qu'elle ne convoquera pas de conférence de presse. Elle se prononcera quand ses recommandations seront prêtes et qu'elle sera en mesure de les défendre. Elles n'existent pas actuellement, la position de la direction n'est pas définie. Cette position existera quand la direction aura eu le temps d'apprécier et d'évaluer l'ensemble des commentaires que formulera la communauté universitaire et tout ce qui se produira au cours de la démarche. À ce moment-là, la direction prendra ses responsabilités, formulera ses recommandations, et elle sera jugée sur la qualité de ces recommandations. Il ne s'agit pas d'un bâillonnement; tout simplement, il est prématuré de rendre ce dossier public. Les membres de la communauté sont libres de le faire. Mais la direction s'est donné comme ligne de conduite de ne pas le faire avant que les membres du Sénat aient pris connaissance des recommandations plus définitives.

VRER : Je ne croyais pas que les candidatures étaient déjà connues. Cela dit, je souhaite préciser que je fais partie de la communauté universitaire depuis un certain nombre d'années. J'ai travaillé à différents niveaux et il y a des principes auxquels je crois fermement. Par exemple, je crois à la collégialité en ce qui a trait aux prises de décisions qui touchent la communauté universitaire, qui touchent la logique académique des structures universitaires. Je suis devenu vice-recteur au moment où le Sénat venait de décider de créer un comité tripartite sur les structures. Si j'avais eu une idée préconçue et cru que je possédais la vérité, j'aurais pu rédiger un rapport beaucoup plus rapidement, sans qu'un comité y travaille pendant 15 ou 18 mois. J'avais alors deux préoccupations: 1) faire un rapport qui ait une logique académique, qui soit le résultat d'une réflexion sérieuse; 2) travailler, dans un climat de respect, avec les membres que le Sénat avait nommés pour siéger à ce comité, en qui le Sénat avait mis sa confiance. Je considérais qu'il était essentiel de rédiger un rapport qui reflète un consensus autour de la réflexion et le comité y est parvenu. Ce rapport contient des éléments importants de la réflexion touchant la logique académique. Je constate d'ailleurs que le consultant a cité à plusieurs reprises le rapport du comité tripartite.

J'ai bien sûr, comme tous les membres, des idées quant à ce qui pourrait se faire en matière de processus et de structures académiques à l'Université de Moncton. Je crois que, quand viendra le moment de proposer une structure aux différentes instances de l'Université, deux considérations devront être prises en compte. D'une part, elle doit être basée sur une logique académique; d'autre part, puisqu'il existe un contexte financier réel, il faut s'assurer que les propositions tiennent compte aussi d'une considération d'ordre financier. Je crois effectivement que le Rapport Gervais repose sur une certaine logique académique. Quant à savoir si c'est là une logique académique que les membres partagent ou reconnaissent, il s'agit d'une partie du débat auquel j'espère assister aujourd'hui. Certains éléments du rapport ressemblent à quelques-unes des conclusions formulées par

le comité tripartite. D'ailleurs, le comité tripartite concluait qu'il s'agissait là d'une étape parmi d'autres et qu'il était souhaitable que, à plus ou moins long terme, une deuxième phase de cette réflexion soit entreprise. Quelqu'un disait récemment, lors d'une rencontre portant sur la planification des unités, qu'il n'existait pas de bonnes structures. Mais il reste qu'il y a des structures, pour toutes les situations; il s'agit de trouver celle qui correspond le mieux au contexte actuel. Enfin, il me semblerait illogique de me prononcer maintenant sur telle ou telle recommandation du Rapport Gervais; mais je suis prêt à débattre des mérites de chacune, en temps et lieu.

R : 04-SAC-991022

George Wybouw, appuyé par Chadia Moghrabi, propose :

" Que l'assemblée se transforme en Comité plénier."

Pause de 14 h 16 à 14 h 30

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

R : 05-SAC-991022

Colette Landry Martin, appuyée par Michel Doucet, propose :

" Que le Sénat académique revienne en assemblée ordinaire."

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

(**Note** : À la fin du Comité plénier, il a été suggéré que la réunion soit ajournée en raison des problèmes techniques empêchant les membres " à distance " de bien saisir le déroulement des discussions.)

Président d'assemblée : Y a-t-il des points qui doivent absolument être abordés aujourd'hui?

Recteur : Il aurait peut-être été utile de savoir si le Sénat accepte l'idée de la tenue d'une rencontre Convergence. Le Conseil a déjà retenu la date du 6 novembre, qui est un samedi. Reporter cette date aurait des conséquences. Il est toujours possible que la réunion du Sénat se poursuive avant le 6 novembre. Je souhaiterais que le Bureau de direction du Sénat ait le mandat d'examiner à quel moment la présente réunion pourrait se poursuivre.

R : 06-SAC-991022

Truong Vo-Van, appuyé par Yvon Fontaine, propose :

" Que la présente réunion soit ajournée et que le Bureau de direction du Sénat détermine à quel moment elle pourra se poursuivre. "

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

9. AJOURNEMENT

La séance est levée à 15 h 17.

Le 5 novembre 1999

PRÉSENCES

MEMBRES

Samuel Arseneault, professeur Moncton
Cynthia Baker, directrice Moncton
S. Bertille Beaulieu, professeure Edmundston
Lise Caron, directrice Edmundston
Zénon Chiasson, doyen Moncton
Daniel Comeau, étudiant Moncton
Gilles Cormier, directeur Moncton
Patricia Cormier, professeure Edmundston
Hermel Couturier, directeur Moncton
Paul Curtis, professeur Moncton
Yvon Fontaine, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER) U de M
Mélanie Fortin, étudiante Moncton
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure Moncton
Réjean Hall, professeur Moncton
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef Moncton
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP) U de M
Nicole Lang, professeure Edmundston
Claire Lapointe, professeure Moncton
Francis LeBlanc, professeur Moncton
Annick Lévesque, étudiante Moncton
Gary Long, professeur Edmundston
Victorin Mallet, doyen Moncton
Isabelle McKee-Allain, doyenne Moncton
Rémi McGraw, étudiant Shippagan
Chadia Moghrabi, professeure Moncton
Jean Morency, professeur Moncton
Jean-Guy Poitras, directeur,
Services pédagogiques (DSP) Edmundston
Edgar Robichaud, directeur, Services pédagogiques (DSP) Shippagan
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Guy Robinson, professeur Moncton

Michel Savard, professeur Shippagan
Frédéric Soucy, étudiant Edmundston
Lita Villalon, directrice Moncton
Marc-André Villard, professeur Moncton
Truong Vo-Van, doyen Moncton
George Wybouw, doyen Moncton

INVITÉS ET INVITÉES

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur, Campus de Shippagan (VRCS) Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, Administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Roger Gervais, vice-recteur, Campus d'Edmundston (VRCE) Edmundston
Suzanne LeBlanc, registraire Moncton
Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Serge Rousselle, président d'assemblée Moncton
Viateur Viel, directeur général par intérim des services universitaires (DGSU) Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Pierre-Marin Boucher, Liette Clément-Gallien, Michel Doucet, Rodrigue Landry, Katherine Marcoccio, M.-Réza Sadéghi

ABSENCE : Ian Richmond

10. OUVERTURE

Président d'assemblée : La réunion du Sénat ayant été ajournée, le Bureau de direction du Sénat avait reçu le mandat de fixer la date où elle pourrait se poursuivre.

Invité : Paul Grell

R : 07-SAC-991022

Yvon Fontaine, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

" Que l'assemblée se transforme en Comité plénier. "

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

Il est 13 h 7

R : 08-SAC-991022

Colette Landry Martin, appuyée par Jean-Guy Poitras, propose :

" Que le Sénat académique revienne en assemblée ordinaire. "

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

Il est 15 h 50

12. CONVERGENCE

Recteur : En septembre, le Conseil avait exprimé le souhait que le Sénat soit invité à participer à une activité Convergence. Normalement, le 22 octobre, les membres auraient été informés du fait que cette réunion, si elle avait lieu, se tiendrait le 6 novembre. Les membres n'ont pas pu se prononcer sur cette proposition, en raison de l'ajournement de la réunion, et le BDS a jugé qu'il ne serait pas opportun de proposer que la rencontre Convergence se tienne le lendemain de la présente réunion; il convenait que le Sénat ait l'occasion de discuter et de réfléchir au contenu de ces discussions avant de participer, avec les membres du Conseil, à une activité Convergence qui porterait sur les structures académiques. Il est ressorti d'une consultation auprès du Conseil que la date retenue initialement pouvait être reportée et que la majorité des membres étaient libres le 13 novembre.

R : 09-SAC-991022

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Gary Long, fait la proposition suivante :

" Que le Sénat académique accepte qu'une rencontre Convergence ait lieu le 13 novembre et que les discussions portent sur les structures académiques. "

Long : J'appuie la proposition : les membres du Sénat connaissent les facultés, les écoles, l'historique des événements qui ont mené à leur création; il me semble important qu'ils discutent avec le Conseil avant que ce dernier adopte une position sur une réforme des structures, si réforme il y a à l'Université.

Arseneault : Quel est le déroulement prévu de la rencontre?

Recteur : Puisque le Sénat devait se prononcer aujourd'hui, il restait une semaine pour préparer la réunion, ce qui pose un problème d'organisation en ce qui touche, notamment, la présidence des ateliers, etc. Le mandat de Convergence appartient maintenant au Comité conjoint de la planification qui avait mis sur pied un groupe de travail pour voir justement à l'organisation des rencontres. Il a été suggéré de faire appel à ce groupe. L'hypothèse retenue est la suivante : Michel Gervais serait invité à prononcer la conférence inaugurale, à 8 h 30; cette conférence, d'une durée de 45 minutes, ne porterait pas nécessairement sur le rapport comme tel, mais sur les dimensions économiques et la logique académique qui le sous-tendent, et elle serait suivie d'une longue période de questions. Cette première partie durerait de 8 h 30 à 10 h 45. Après une pause, un panel constitué de personnes connaissant bien le milieu universitaire, qui ne sont pas parties prenantes à ce dossier, serait invité à faire un commentaire. Les exposés, de 15 minutes chacun, ne seraient pas suivis de questions. En après-midi, il y aurait des ateliers, puis une séance plénière.

Des personnes ont déjà été pressenties pour faire partie du panel. La présidente de la CESPM, qui connaît bien le monde universitaire, son évolution, a accepté l'invitation. Après discussion, il a été entendu d'inviter aussi une étudiante ou un étudiant qui avait obtenu son diplôme depuis un certain temps, qui n'était plus à l'Université, mais qui la connaissait bien. Robert Asselin, qui a un diplôme en administration publique et qui travaille maintenant au Bureau du Québec à Moncton, a été choisi et il a accepté. Les noms de Simone LeBlanc-Rainville, Donald Savoie, Léonard J. LeBlanc et Fernand Arsenault ont été proposés; les deux premiers ne sont pas libres le 13 novembre. Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres noms pourraient s'y ajouter. Les commentaires serviraient à alimenter les réflexions. En après-midi se tiendraient cinq ou six ateliers regroupant chacun une dizaine de personnes.

Arseneault : Je comprends mal pourquoi Michel Gervais serait invité de nouveau. Son rapport est fait, il est maintenant temps d'aller plus loin; la période qui lui était réservée pourrait servir aux discussions entre le Sénat et le Conseil.

McKee-Allain : Y avait-il des membres du Sénat qui assistaient à la réunion préparatoire? Je n'ai pas pu y assister.

Recteur : Lianne Maurice et Martin Waltz, anciens membres du Sénat, ainsi que Dennis Savoie, président du Conseil, étaient présents.

McKee-Allain : Il me semble que l'orientation suggérée ne correspond pas à ce qu'est une rencontre Convergence. L'hypothèse avancée serait intéressante s'il s'agissait d'organiser un atelier ou une conférence sur le phénomène de la restructuration. Je croyais que le Sénat discuterait avec le Conseil du fait qu'on veuille faire une restructuration à l'Université de Moncton. Le rapport a été soumis aux instances; les membres du Sénat ont beaucoup travaillé, en conseil, en département, en comité, pour préparer la présente réunion. Et je pensais que Convergence fournirait aux deux instances l'occasion de se comprendre et de trouver des solutions. L'hypothèse suggérée, à mon avis, ne répond pas à cet objectif qui doit être atteint à très court terme.

Long : J'ai appuyé la proposition, car j'y voyais l'occasion d'une discussion avec le Conseil sur la restructuration.

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

Recteur : Le Comité était de bonne foi, des démarches ont été faites et il faudrait en tenir compte. Il est toujours possible de dire aux personnes qui ont accepté l'invitation que leur présence n'est plus requise. Mais avant, il convient de préciser que les membres du Conseil ne seront pas consultés au sujet du déroulement possible de la rencontre. Il aurait été utile d'avoir ces avis avant que certaines démarches soient faites.

Curtis : Cet été, j'ai eu l'occasion, avec des membres du Département d'anglais, de discuter longuement avec Michel Gervais; le rapport ne tient d'ailleurs pas compte de ces discussions. Rencontrer les membres du Conseil, parler avec eux, me semble plus

efficace que de discuter encore une fois avec l'auteur du rapport. Il est temps de passer à une autre étape.

Villalon : Un comité a travaillé; mais étant donné le court délai entre la convocation et la réunion, des personnes n'ont pu y assister. Je crois que les membres du Sénat peuvent quand même donner leur avis sur le déroulement de la rencontre. Je suis d'accord avec ce qui vient d'être exprimé : Michel Gervais a fait son travail, il a rencontré différents membres de la communauté universitaire, il a rédigé un rapport. Ce rapport a été étudié et il est temps de passer à une autre étape. Maintenant, on attend les recommandations de la direction. On comprend l'urgence, on comprend que l'Université doit se diriger vers une restructuration, mais il faut se donner de bonnes conditions si on veut que ces changements soient basés sur une analyse qui tienne compte du volet académique. Il est possible d'y arriver avec la participation de membres de la communauté universitaire, de personnes qui en ont déjà fait partie; je suis d'accord avec la présence d'un panel et de la présidente de la CESP. Leurs commentaires alimenteraient les réflexions, puis le Sénat et le Conseil pourraient discuter.

Moghrabi : J'appuie ce qui vient d'être dit. Il me semble qu'une réunion Convergence donne aux membres du Sénat et du Conseil l'occasion de discuter, de partager des points de vue.

Robinson : La direction se réunit les 8 et 9 novembre, et la rencontre Convergence se tient le 13. Peut-être que le recteur pourrait prononcer la conférence inaugurale et présenter les vraies recommandations, celles qui seront soumises au Sénat et au Conseil. À ce moment-là, les discussions porteraient sur les vraies hypothèses de restructuration, ce qui permettrait de réelles interactions. Autrement, l'activité demeure théorique et ne mène pas à un résultat concret. Pour ce qui est de la présence de Michel Gervais, puisqu'on vient de réagir à son rapport, elle entraînerait une certaine répétition. La rencontre avec le Conseil est importante, il doit être informé correctement. Mais encore là, il faut discuter des vraies choses. Par ailleurs, il sera question de l'ABPRUM plus loin au cours de la réunion; peut-être que l'Association pourrait désigner quelqu'un pour faire partie du panel.

Recteur : Le sens des discussions est assez clair. On a demandé à Michel Gervais s'il acceptait de participer à la rencontre et il a bien voulu changer son emploi du temps pour pouvoir être ici. Les membres du Sénat ont eu l'occasion de le rencontrer, ce n'est pas le cas pour le Conseil. En ce qui touche le déroulement de la rencontre, les activités Convergence précédentes ont toujours débuté par une conférence inaugurale qui portait sur le thème choisi; venait ensuite une période de questions suivie d'ateliers. Que le recteur fasse cette conférence aurait pour effet d'écourter la période de consultation puisque Convergence fait partie de la démarche de consultation qui permettra à la direction de formuler ses recommandations. La direction ne voulait pas faire ses propositions sans qu'il y ait eu ce dialogue entre le Sénat et le Conseil. Il serait possible que cette conférence présente certains éléments quant à la nécessité d'une réforme, mais elle ne portera certainement pas sur les recommandations de la direction. Les deux instances doivent avoir l'occasion de se parler au préalable.

McKee-Allain : Quel sera l'objet des discussions de la direction, les 8 et 9, si elle attend que Convergence ait eu lieu?

Recteur : Il faut tenir compte de ce qui a été dit aujourd'hui, en comité plénier. Il est évident, par exemple, que les chiffres sont sources de confusion. Il se fera divers travaux préparatoires à la formulation des recommandations. À la fin des deux jours, la direction n'aura pas conclu, le rapport ne sera pas écrit.

Hall : Michel Gervais pourrait rencontrer les membres du Conseil tôt, samedi matin. L'activité Convergence commencerait alors plus tard.

VRER : Au sujet des deux jours de réunion de la direction, je souhaite préciser que le rapport Gervais contient une série de questions qui gagneraient à être précisées, qui doivent être documentées. Par exemple, dans l'hypothèse où la direction proposerait une réforme du Sénat, il lui faudrait déterminer les principes ou les critères sur lesquels se baserait cette réforme. Il faut de plus analyser ce qui s'est dit aujourd'hui, préciser davantage l'orientation de l'Université en matière de structures. Si la direction attendait que Convergence ait eu lieu pour commencer à travailler, elle manquerait de temps. Ces deux jours sont une nécessité.

Wybouw : Si la direction rédigeait un texte en prévision du 13, si le Sénat et le Conseil pouvaient en discuter et s'entendre sur certains points, quelque chose d'important serait accompli. Sans texte, les mêmes débats se répètent. Il s'agit peut-être d'une exigence irréaliste, mais il me semble qu'il devrait être possible que ces deux jours de travail mènent à la rédaction d'un texte qui servirait de document de base lors de la rencontre Convergence. Par ailleurs, Michel Gervais pourrait rencontrer le Conseil en début de matinée, samedi; l'activité Convergence commencerait plus tard, vers 11 h, et je ne crois pas que M. Gervais doive y participer.

Comeau : La présence de Michel Gervais en matinée serait appropriée; son rapport et ses propositions sont prêts, et il serait utile de pouvoir discuter avec le consultant, si besoin est. S'il n'est pas là, s'il n'y a ni rapport ni document, on n'arrivera nulle part.

Chiasson : Je suggérerais que les textes qui ont été présentés soient distribués aux membres du Conseil afin qu'ils soient informés de la teneur des discussions que le Sénat a eues.

Président d'assemblée : soit que l'assemblée adopte une proposition en bonne et due forme, soit qu'elle convienne qu'une certaine tendance se dessine. Je résumerais en disant que le Sénat souhaite qu'il y ait discussions entre les deux instances plutôt qu'une présentation de Michel Gervais; le comité organisateur peut travailler en conséquence.

Recteur : Ou les discussions portent sur le rapport Gervais, ou elles portent sur l'étape qui suit ce rapport. L'idée selon laquelle il y aurait un consensus à la fin de la rencontre Convergence, une vision commune, est séduisante. Mais Convergence n'a pas été conçue comme une instance ayant un pouvoir de décision; elle est plutôt une occasion de

rencontre et de discussions entre les deux instances décisionnelles. L'idée est séduisante, mais dangereuse, parce que le rôle de Convergence serait transformé; j'ai des réserves. Je souhaite que tout soit clair. Que Michel Gervais n'assiste pas à la rencontre n'est pas vraiment grave.

Président d'assemblée : L'assemblée doit donc décider si la rencontre porte sur le rapport Gervais ou sur celui de la direction.

Villard : L'idée d'un consensus entre les deux instances sur l'étape suivant le rapport Gervais est séduisante, mais plus ou moins réaliste. Peut-être qu'il serait plus utile et plus réaliste que les discussions portent sur une série de points et permettent de déterminer ceux où il y a convergence. Par exemple, y a-t-il convergence autour du fait qu'il faut rationaliser, à l'Université? La question est vaste, mais des points plus précis pourraient être définis : ce qui touche les processus, la création d'une école des beaux-arts ou d'une faculté des sciences de la santé. Je propose donc une fragmentation des discussions qui porteraient sur des points déterminés au préalable.

Robinson : Il a été question plus tôt de danger. Danger pour qui, pour quoi? Pour les recommandations de la haute direction, pour l'avenir de l'Université? Le document de la direction devrait être prêt le 23 novembre, soit 10 jours après Convergence et 10 jours avant la prochaine réunion du Sénat. Vient ensuite la réunion du Conseil. Le recteur a déjà laissé entendre que ces dates pouvaient être reportées. Est-il vraiment nécessaire de s'en tenir à ces dates pour prendre des décisions qui concernent l'avenir de l'Université? La discussion dure depuis cinq ans et il faudrait qu'en 10 jours toutes les décisions soient prises. Quand des recommandations claires seront proposées, qu'on aura le temps de réfléchir à leurs véritables conséquences, il sera possible de prendre des décisions éclairées. Autrement et c'est la raison pour laquelle je pose des questions depuis le début sur la démarche, j'ai l'impression qu'il ne s'agit pas d'une vraie consultation et que le but visé est de faire adopter rapidement des propositions sans que les membres du Sénat et du Conseil aient le temps de bien réfléchir à toutes les conséquences.

VRER : C'est le genre de débat, à mon avis, que Convergence devrait permettre. Je ne suis pas certain que le Sénat et le Conseil partagent le même point de vue quant à l'opportunité du moment choisi pour se prononcer sur des recommandations. C'est une question très importante et les préoccupations du Sénat à cet égard devraient être exprimées lors de la rencontre Convergence. Le Conseil pourrait réagir, expliquer pourquoi son point de vue est différent. Il est déjà possible de préciser quatre ou cinq points dont les deux instances devraient discuter. Des membres du Sénat considèrent que certaines subtilités de l'organisation du secteur académique ne sont pas aussi bien comprises par le Conseil que par la communauté universitaire. Si le Conseil n'en est pas informé, il est difficile de le blâmer de ne pas comprendre. Proposer des recommandations définitives à ce moment-ci signifierait qu'on est d'accord avec le Conseil, c'est-à-dire que les recommandations doivent être soumises au Conseil en décembre. Et ce sera peut-être la conclusion de Convergence. Le but de Convergence, à mon avis, n'est pas de discuter du contenu des recommandations; il s'agit plutôt de déterminer pourquoi il existe des points de vue différents sur l'urgence de la

restructuration, la nature de l'intervention qui doit être faite. Si ce dialogue a lieu, les attentes des deux instances quant à ce dossier seront plus claires.

Couturier : 1) Convergence n'est pas une instance qui a été conçue pour faire des recommandations. Elle constitue une occasion pour le Conseil et le Sénat de partager des idées et de mieux se comprendre. 2) Il est faux de dire qu'on n'est pas consulté; on a toujours été consulté. Il ne faut pas se cacher derrière le fait qu'il faut être consulté encore une fois. Comme sénateur, je l'ai été amplement, peut-être trop souvent. Vient un moment où il faut prendre des décisions.

Recteur : 1) Les membres ne souhaitent pas la présence du consultant externe, il ne sera pas invité. 2) Qu'en est-il du panel?

Président d'assemblée : Les membres semblent d'accord avec les propos du sénateur Villard.

Villard : Certains points de discussion devraient être préparés à l'avance. Les instances pourraient essayer de s'entendre sur les points où il y a convergence, expliquer où elles situent et pourquoi elles adoptent telle position. Les grandes questions pourraient être débattues en atelier : y a-t-il urgence financière, faut-il rationaliser, faut-il le faire d'ici à l'an prochain et, si oui, de quelle façon on le fait?

Arseneault : Il serait intéressant d'entendre la présidente de la CESPM.

Président d'assemblée : Les commentaires sont-ils assez précis pour que le comité sache quel genre de séance il doit organiser?

Recteur : Oui.

13. DEMANDE DE L'ABPRUM

Recteur : Le BDS a discuté de cette demande et, puisque le Sénat en a déjà saisi, il a été convenu de déposer un projet de résolution proposant qu'un membre désigné par l'ABPRUM puisse siéger au Sénat, à titre de membre invité, sans droit de vote. Comme membre invité, il participerait aux discussions et son mandat serait conforme à ce que stipule l'article 35 des Statuts et règlements, ce qui signifie qu'il aurait une durée limitée. Il n'est pas nécessaire que les Statuts et règlements soient modifiés puisqu'ils ne prévoient pas les sièges occupés par les membres invités au Sénat. Le Sénat peut adopter une proposition maintenant et la revoir ultérieurement s'il le désire.

R : 10-SAC-991022

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Samuel Arseneault, propose :

" Que le Sénat académique accepte qu'un membre soit désigné par l'Association pour siéger au Sénat à titre de personne invitée, sans droit de vote. La durée est les conditions du mandat de ce membre seront conformes à l'article 35 des Statuts et règlements. "

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

14. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Voir le Document C, p. 1-3

Président d'assemblée : Les membres du Sénat ont reçu le rapport. Le président du Comité, Michel Doucet, étant absent, je suggère que le document soit déposé et que le point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

15. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

Voir le Document D, p. 1-14

15.1 *Faculté d'administration*

VRER : Au cours des dernières années, la Faculté d'administration a créé des options coop pour certaines concentrations du B.A.A. Dans le cas de la concentration marketing, la Faculté a d'abord proposé que des crédits soient rattachés aux stages coop. En réponse aux questions posées par le CPR, la Faculté propose maintenant la création de la concentration coop en marketing, incluant trois stages en milieu de travail; les cours correspondant à ces stages ne sont pas crédités, ce qui est conforme au profil des programmes coop offerts à l'Université. L'option non coop du programme est maintenue. L'option coop compte 127 crédits et le programme contient trois stages rémunérés, en entreprise. Comme c'est le cas pour la plupart des programmes coop offerts à l'Université, les stages ont lieu pendant l'été. L'objectif visé, à moyen terme, est que les stages puissent avoir lieu pendant l'année aussi. Atteindre cet objectif demande toutefois des ressources.

R : 11-SAC-991022

Yvon Fontaine, appuyé par George Wybouw, propose :

" Que le Sénat académique accepte la création de l'option coop du B.A.A. concentration marketing. "

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

DGSU : Il faudrait préciser la date d'entrée en vigueur.

VRER : Le 1er mai 2000.

15.2 *Faculté des sciences sociales*

VRER : Il s'agit de la création d'un cours multidisciplinaire touchant le domaine des sciences sociales, plus précisément l'analyse du développement international. Ce cours permet aux étudiantes et aux étudiants qui font des stages internationaux et qui ont un bagage important de suivre un programme de lectures et de bénéficier d'un encadrement qui enrichissent leur expérience. Cette proposition va dans le sens de la politique d'internationalisation adoptée récemment qui suggère l'intégration dans les programmes d'une dimension internationale.

R : 12-SAC-991022

Yvon Fontaine, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

" Que le Sénat académique accepte la création du cours SCSO 2000, Analyse en dev. international."

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

15.3 École d'éducation physique et de loisir

VRER : Il s'agit de scinder un stage de 12 crédits en deux stages de six crédits, et ce, pour des raisons d'efficacité, d'allègement de la structure du programme. Si le Sénat accepte, le stage de 12 crédits sera aboli, comme l'a recommandé le CPR.

R : 13-SAC-991022

Yvon Fontaine, appuyé par Hermel Couturier, propose :

" Que le Sénat académique accepte la création des cours KNEP 4986, Stage professionnel en EPS I (6 crédits) et KNEP 4996, Stage professionnel en EPS II (6 crédits)."

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

VRER : Le Sénat a approuvé, il y a quatre ans, une réforme importante du programme d'éducation physique. Il n'était pas proposé, à ce moment-là, d'en modifier le nom. Il existe cependant une tendance, dans les universités, vers l'utilisation du terme " kinésiologie " pour désigner le baccalauréat dans le domaine des sciences de l'activité physique. Cette appellation reflète mieux la nature du programme.

R : 14-SAC-991022

Yvon Fontaine, appuyé par Hermel Couturier, propose :

" Que le Baccalauréat en sciences de l'activité physique (B.Sc.A.P.) porte désormais le nom de Baccalauréat en sciences de kinésiologie (B.Sc.Kin.)."

Mallet : La dernière phrase du document, page 13, se lit ainsi : " c'est d'ailleurs la raison principale qui incite les universités francophones à adopter la terminologie " kinésiologie " au lieu de "sciences de l'activité physique " ". Ne serait-il pas plus logique que le programme porte le nom de Baccalauréat en kinésiologie?

Couturier : Il s'agit d'un baccalauréat ès sciences; lors de sa conception, une dimension scientifique a été ajoutée au programme. Le contenu du programme n'a pas changé. L'École souhaite se rapprocher de ce qui se fait ailleurs, au Canada; cette appellation permettrait un meilleur recrutement. La CESPM a une commission d'étude, où je siège, qui voit à l'uniformisation de la terminologie utilisée. Il s'agit d'un baccalauréat scientifique.

Morency : L'appellation proposée est redondante, comme le serait l'appellation " baccalauréat en sciences de la psychologie ".

Couturier : Les universités anglophones offrent deux programmes. Un baccalauréat en kinésiologie, orienté vers les arts, les sciences humaines, et un baccalauréat scientifique orienté vers la médecine, etc. L'École propose de lui donner une dimension plus scientifique qui ouvrirait la porte à d'autres disciplines: la physiologie, l'ergothérapie, etc. La nature du programme ne change pas. Cette appellation permet un meilleur recrutement et est conforme à celle qu'on trouve ailleurs.

Mallet : Je n'avais pas l'intention de soulever un débat. Je voulais souligner qu'un passage du document indiquait que " kinésiologie " était l'équivalent de " sciences de l'activité physique ". Si c'est l'appellation adoptée par les universités nord-américaines, je n'ai rien contre cette proposition.

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

15.4 Modifications aux règlements universitaires

VRER : Je souhaite que cette proposition soit retirée. Elle sera soumise au Sénat au moment où la FESR, qui veut adopter ce nouveau système concernant les valeurs numériques des lettres, fera une proposition semblable. Par ailleurs, on me rappelle que toutes ces propositions auraient dû être accompagnées d'une date d'entrée en vigueur : dans tous les cas, ce sera le 1er mai 2000.

DGSU : Cette date est importante, surtout depuis que l'Université a des outils ou des systèmes plus dynamiques, qui permettent une mise à jour périodique des données.

16. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-990924

Voir le Document E, p. 1-3

R : 15-SAC-991022

Colette Landry Martin, appuyée par Yvon Fontaine, propose :

" Que le Sénat reçoive le procès-verbal CCJ-990924. "

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

17. SUIVI DE LA RÉUNION CGV-990925

Recteur : Les deux principaux suivis, c'est-à-dire la recommandation du Sénat au sujet du Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur et la rencontre Convergence, ont été faits. Je peux répondre aux questions des membres.

18. CALENDRIER UNIVERSITAIRE : PRINCIPES DIRECTEURS

Voir le Document F, p. 1-2

S. LeBlanc : Le Sénat a adopté, en avril, les calendriers universitaires 2000-2001 et 2001-2002, et la semaine d'étude de la session d'automne, qui coïncide avec le congé du 11 novembre, avait lieu plus tard que d'habitude. Il ressortait des discussions que les principes directeurs devraient être modifiés pour que la semaine d'étude, à la session d'automne, commence le dernier lundi du mois d'octobre afin que la session soit divisée en deux parties plus égales. Le Sénat, qui ne souhaitait pas modifier les principes directeurs séance tenante, a confié ce mandat au Registrariat.

R : 16-SAC-991022

Jean-Guy Poitras, appuyé par George Wybouw, propose :

" Que le principe 2C soit modifié et se lise ainsi : cinq journées d'étude consécutives sont maintenues au calendrier universitaire à la session d'automne et à la session d'hiver; ces journées d'étude débutent le dernier lundi d'octobre (session d'automne) et le premier lundi de mars (session d'hiver)."

DGSU : Cette modification touche-t-elle les calendriers qui ont été adoptés?

S. LeBlanc : Non. Ils tiennent compte de cette modification, qui entrerait donc en vigueur dès l'an 2000.

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

Soucy : Quelles sont les raisons de cette modification?

VRER : Le Sénat, en avril, a indiqué que la semaine d'étude de la session d'automne avait lieu très tard, qu'il conviendrait qu'elle ait lieu vers la mi-session, et ce, pour des raisons touchant notamment la répartition des activités d'évaluation. Les paramètres stipulaient alors que la semaine d'étude devait inclure le congé du 11 novembre.

D'ailleurs, les calendriers adoptés à ce moment-là ont été modifiés en fonction du nouveau paramètre proposé.

19. SOMMET DE LA FRANCOPHONIE : BILAN

Voir le Document G, p. 1-6

Recteur : Les membres du Conseil ont reçu ce bilan, qui est plutôt quantitatif : il donne des informations au sujet du nombre de colloques qui ont eu lieu, du nombre de brochures distribuées, etc. J'ai demandé depuis à Louis Doucet de préparer un bilan plus qualitatif, traitant du rayonnement de l'Université lors du Sommet. Ce bilan a été préparé très récemment; je suggère que les membres du Sénat en prennent connaissance et que, s'ils ont des questions à poser, le point soit abordé à la prochaine réunion.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1 Réunions en vidéoconférence

Villard : Je souhaitais proposer que, étant donné les problèmes répétés posés par la vidéoconférence et la piètre qualité des images que cette technique permet d'obtenir, les membres qui participent aux réunions " à distance " communiquent avec ceux du Campus de Moncton par audioconférence, et ce, tant que l'équipement et la préparation technique des réunions ne seront pas plus efficaces.

Président d'assemblée : Puisqu'aucune proposition n'est habituellement formulée sous " Affaires nouvelles ", je suggère que la question soit confiée au BDS.

21. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 3 décembre, à 13 h, au Campus de Moncton.

22. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h 20.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud, président _____

Line Leduc, secrétaire des instances _____